

Première épreuve orale : Présentation de propositions pour l'éducation physique et sportive au sein d'un établissement scolaire du second degré

Le candidat dispose d'un **dossier sous format numérique**, fourni par le jury, comprenant un ensemble d'informations relatives à l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans un établissement du second degré. En salle de préparation et en salle d'interrogation, le candidat dispose d'un matériel informatique mis à sa disposition :

- Un ordinateur portable, équipé d'un système d'exploitation MS-Windows.
- Les logiciels et outils suivants sont installés sur l'ordinateur : Pack Office (suite bureautique : traitement de texte, tableur, présentation diaporama), Adobe Reader.
- Les versions numérisées de fichiers correspondant aux programmes officiels, aux documents d'accompagnement et aux fiches ressources sont installées sur l'ordinateur.

Le candidat utilise pour sa présentation l'ordinateur portable de préparation (un vidéoprojecteur est à sa disposition en salle d'interrogation). Un tableau blanc est également à disposition du candidat dans la salle d'interrogation.

Le candidat sauvegarde les fichiers correspondant à sa présentation sur des clés USB qui sont par la suite transmises au jury. L'utilisation de tout support numérique personnel est exclue.

Le candidat doit montrer qu'il est capable, à partir de l'étude d'un dossier d'établissement scolaire du second degré duquel il prélèvera les informations essentielles pour répondre à la question qui lui est posée de se projeter comme une personne ressource au fonctionnement de l'établissement et de démontrer la réelle plus-value de ses propositions pour l'EPS. Il s'agit de percevoir la capacité des candidats à s'engager, à s'impliquer dans la conception de projets collectifs, réalistes, de nature disciplinaire et interdisciplinaire, en lien avec tous les partenaires de la communauté éducative. Des connaissances certaines sont ainsi attendues sur le système éducatif, ses instances et une veille professionnelle indispensable est à exercer sur les réformes et débats actuels. Le candidat doit mobiliser des connaissances actualisées relatives à l'organisation et au fonctionnement du système éducatif, aux institutions et aux politiques éducatives nationales et territoriales.

Deuxième épreuve orale : Présentation d'une leçon d'Éducation Physique et Sportive

Le candidat dispose d'un dossier sous format numérique et d'un enregistrement audio et vidéo fourni par le jury. Le dossier comprend, sous forme de synthèses, un ensemble d'informations relatives à l'enseignement de l'éducation physique et sportive pour une classe dans un établissement du second degré. L'enregistrement audio et vidéo rend compte, à partir de plans larges et rapprochés, d'extraits de réponses d'élèves de cette classe au cours d'une leçon. En salle de préparation et en salle d'interrogation, le candidat dispose d'un matériel informatique mis à sa disposition :

- Un ordinateur portable équipé d'un système d'exploitation MS-Windows ;
- Une paire d'écouteurs ;
- Les logiciels et outils suivants sont installés sur l'ordinateur : Pack Office (suite bureautique : traitement de texte, tableur, présentation diaporama), Adobe Reader.
- Le dossier support de la leçon, l'enregistrement audio et vidéo, les versions numérisées de fichiers correspondant aux programmes officiels, aux documents d'accompagnement et aux fiches ressources sont installés sur le bureau de l'ordinateur.

Le candidat utilise pour sa présentation l'ordinateur portable de préparation (un vidéoprojecteur est installé en salle d'épreuve). Un tableau blanc est également à disposition du candidat dans la salle d'interrogation. Le candidat sauvegarde les fichiers correspondant à sa présentation sur des clés USB qui sont par la suite transmises au jury.

Le candidat doit montrer qu'il est capable, à partir du dossier et de l'enregistrement audio et vidéo remis par le jury, d'analyser les caractéristiques des élèves d'une classe et de son contexte afin de concevoir une leçon d'EPS et/ou des situations d'apprentissage pour les élèves de cette classe. Il s'agit de proposer des axes de transformations adaptés pour les élèves et des mises en œuvre appropriées. Cette épreuve nécessite non seulement une capacité d'analyse mais aussi une bonne connaissance : de l'APSA support de la leçon, des processus d'apprentissage et d'enseignement, et des exigences institutionnelles.

Liste des APSA supports de l'épreuve de leçon :

- Athlétisme (Relais/Vitesse et épreuves combinées)
- Natation (savoir nager et natation de Vitesse)
- Course d'Orientation
- Arts du cirque
- Tennis de table
- Musculation
- Basket Ball

Troisième épreuve orale : Pratique et analyse d'une activité physique sportive et artistique.

Évaluation des épreuves physiques

Le jury évalue la prestation du candidat en référence aux compétences attendues d'un niveau national d'une pratique optionnelle. Le jury prendra également appui sur le niveau national UNSS. Pour chaque prestation physique, le candidat est attendu à son plus haut niveau de performance.

Conditions générales du déroulement des épreuves

Organisation matérielle : Une demi-heure avant le début de la prestation physique, les installations et le matériel fournis par l'organisation du concours sont accessibles au candidat pour une phase d'échauffement. Dans les activités qui le nécessitent (volley-ball et badminton) des partenaires et adversaires de bon niveau sont mis à disposition par l'organisation du concours. Le temps maximum imparti pour l'ensemble de la prestation physique est de 30 minutes quelle que soit l'épreuve.

Conditions générales d'enregistrement et de visionnage

Pour chaque activité, le candidat est amené à effectuer sa prestation selon les conditions particulières de chacune des épreuves fixées par la présente note :

- La prestation est enregistrée à l'aide de tablettes numériques grand public.
- Les prises de vues sont réalisées sur trépied dans un plan horizontal.
- Le jury est placé dans la zone d'évolution de l'opérateur vidéo.

Préparation, exposé et entretien

En référence à l'ensemble de la prestation physique (récupération comprise), le jury pose une question au candidat. Il lui est demandé d'analyser sa propre motricité dans sa complexité et sa dynamique, en intégrant des indicateurs objectifs mais aussi des indicateurs subjectifs pour concevoir un projet de transformation lucide, étayé et réaliste. Celui-ci dispose de 30 minutes pour analyser les images de sa prestation et préparer son exposé.

Le jury fournit au candidat la tablette numérique sur laquelle a été enregistrée la prestation et un logiciel dédié à la vidéo avec les fonctions de lecture, pause, ralenti, arrêt sur image, avance/retour rapide, image par image ainsi que des fonctions classiques d'analyse de l'image.

Pour l'exposé (10 minutes maximum) comme pour l'entretien (45 minutes maximum), les images sont projetées sur grand écran par l'intermédiaire d'un vidéoprojecteur. Durant l'entretien, les séquences vidéo restent à la disposition du candidat et du jury qui pourront revenir sur des aspects particuliers de la prestation physique.

Conditions particulières pour chacune des épreuves

Badminton

La prestation physique est composée de deux rencontres en simple de 8 minutes chacune sur un terrain réglementaire. Une pause de 5 minutes sépare les deux rencontres. Chacun des joueurs opposés au candidat est choisi par le jury. Tout au long de la séquence ils peuvent recevoir des consignes du jury.

Le jury peut également demander un changement d'adversaire (plastron) entre deux séquences.

La première séquence est filmée par l'arrière du terrain du candidat (en surplomb), la seconde est enregistrée en plan large et par le côté du terrain.

Les volants en matière synthétique sont fournis par l'organisation du concours. Si un candidat décide de jouer avec des volants plumes, il devra apporter ses propres volants réglementaires en quantité suffisante. La raquette est à la charge du candidat.

Danse

La prestation physique se déroule en deux parties :

- Séquence 1 : « émergence » autour d'un support.

Un support de création est donné par le jury. A partir de celui-ci, le candidat dispose de 15 minutes pour explorer, chercher, faire émerger et finalement fixer trois propositions corporelles différentes, de 15 secondes chacune, émanant de ce support.

A l'issue des 15 minutes, ces trois propositions corporelles seront présentées au jury successivement.

- Séquence 2 : composition chorégraphique

Le candidat dispose de 10 minutes pour composer une séquence chorégraphique organisant librement les trois propositions corporelles différentes. Cette composition sera d'une durée comprise entre 45 secondes et 1 minute 30.

A l'issue des 10 minutes, la composition est présentée au jury.

Les deux séquences sont filmées.

Escalade

L'échauffement s'effectue sur une partie délimitée du gymnase et de la SAE, mais permet la prise de connaissance de l'ensemble de la SAE.

La prestation physique se compose de deux temps distincts dont l'ordre est au choix du candidat :

- 6 minutes pour réaliser une voie choisie par les candidats parmi un ensemble proposant des difficultés allant de 5A à 7B. Une seule chute est autorisée. Les candidats sont évalués en référence à la dernière prise utilisée dans le respect des conditions de sécurité ;

- 20 minutes pour se confronter à quatre blocs au maximum, choisis parmi un ensemble proposant des difficultés allant de 5B à 7B (essais illimités). Les candidats sont évalués sur les deux meilleurs blocs réalisés.

En dehors de ces deux temps de pratique physique, 4 minutes supplémentaires sont disponibles à la discrétion du candidat.

Volley-Ball

La prestation physique est composée de deux rencontres de 8 minutes chacune, dans une situation de jeu à 3 contre 3 sur un terrain de 7m X 7m. Les hauteurs de filets sont de 2,24 mètres pour les candidates et 2,43 mètres pour les candidats. Une pause sépare les deux rencontres.

Les partenaires et adversaires du candidat sont choisis par le jury en fin d'échauffement. Les équipiers du candidat sont à sa disposition pour une transmission de consignes pendant deux minutes avant la première séquence de jeu ; il peut apporter de nouvelles consignes pendant la pause. À l'issue de la première rencontre, le jury peut être amené à donner des consignes de jeu à l'équipe adverse. Lors de la deuxième rencontre, le candidat peut prendre un temps mort d'une minute.

La prestation du candidat est enregistrée en plan de $\frac{1}{2}$ ensemble en plongée et en continu afin de couvrir l'ensemble du terrain.

Step

L'épreuve consiste à présenter un enchaînement de 4 minutes comprenant des pas et des bras imposés par le jury, à intégrer dans des blocs à construire.

Il s'agit d'être en puissance aérobie sur la plus grande durée possible de l'enchaînement.

Le jury fournit :

- Le support musical de l'épreuve avec BPM variés
- Le STEP à hauteurs variables
- Les lests
- Le cardiofréquencemètre

La prestation du candidat est enregistrée en continu.

Quatrième épreuve : pratique d'une activité physique et sportive et entretien

Le candidat a connaissance de l'APSA tirée au sort, support de sa prestation physique en début de session au moment de l'accueil par le président.

Prestation physique

Évaluation des épreuves physiques

Le jury évalue la prestation du candidat en référence aux compétences attendues d'un niveau national d'une pratique optionnelle. Le jury prendra également appui sur le niveau national UNSS. Pour chaque prestation physique, le candidat est attendu à son plus haut niveau de performance.

Concours externe de l'agrégation du second degré

Section éducation physique et sportive

Complément d'information concernant le programme des épreuves d'admission de la session 2023

Conditions générales du déroulement des épreuves

Une demi-heure avant le début de la prestation physique, les installations et le matériel fournis par l'organisation du concours sont accessibles au candidat pour une phase d'échauffement. Le matériel personnel est à la charge du candidat.